

Arrêté n°18
Portant réglementation
de la circulation sur la commune de Tauves
relatif aux travaux de passage de fibre
Rue du 19 Mars 1962

Le Maire de la Commune de TAUVES,

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article 111 L 2213-13 relatif aux pouvoirs de Police du Maire ;

VU la demande de ce jour présentée par l'entreprise Free réseau, représentée par M. Loïc DANIAU, superviseur de travaux, demeurant à PARIS, 16 rue de la Ville l'Evêque ;

ARRÊTE

Article 1 : des travaux sur le réseau fibre seront effectués le 12 mars 2026 de 13h à 16h. En raison de ces travaux, la circulation sera en alternat et signalée par l'entreprise. Pendant les périodes d'inactivité du chantier, notamment de nuit et les jours non ouvrables, les signaux en place seront déposés ou occultés dès lors que les motifs ayant conduit à leur mise en place (présence de personnel, d'engins ou d'obstacles) auront disparu.

Article 2 : la signalisation correspondante sera mise en place et entretenue par l'entreprise Free réseau, chargée de l'exécution des travaux. L'accès des propriétés riveraines et l'écoulement des eaux devront être constamment assurés.

L'intervenant sera entièrement responsable, sauf recours contre qui de droit, de tous les accidents ou dommages qui pourraient se produire du fait de l'exécution des travaux qu'il y ait ou non de sa part négligence, imprévoyance ou tout autre faute.

Article 3 : toute infraction aux dispositions du présent sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 : le présent arrêté sera affiché sur la Commune de Tauves, par l'autorité administrative ainsi qu'aux extrémités du chantier par l'entreprise chargée des travaux.

Article 5 : M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie de Tauves/ La Tour d'Auvergne, M. le Maire de la Commune sus-désignée, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont l'ampliation sera adressée à l'entreprise chargée des travaux.



Fait à TAUVES,
 Le 24 février 2026

Le Maire
 Christophe SERRE


